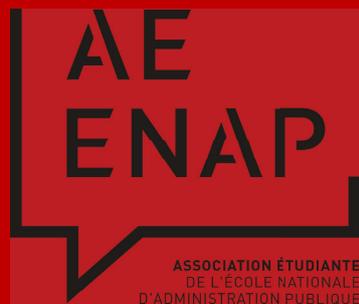




GUIDE POUR LES NOUVEAUX ÉTUDIANTS DE L'ENAP

2024-2025



ASSOCIATION ÉTUDIANTE
DE L'ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION PUBLIQUE



BIENVENUE À L'AEENAP

Le présent document est un complément d'informations destiné aux nouveaux étudiant(e)s de l'ENAP.

Votre association étudiante est fière d'être là pour vous aider au courant de votre première année d'études.

TABLE DES MATIÈRES

À propos de votre association étudiante	1
Notre mission.....	1
Nos activités	1
Le guide.....	3
Nouveaux et nouvelles arrivants.....	4
S'installer et vivre au Québec.....	4
Étudier À L'ENAP- Informations sur votre université	8
Bibliothèque	8
Le registraire.....	8
Quelques renseignements utiles reliés a votre parcours scolaire	10
Matériel pédagogique et droits étudiants.....	14



À PROPOS DE VOTRE ASSOCIATION ÉTUDIANTE

NOTRE MISSION

L'Association étudiante de l'École nationale d'administration publique (l'AEENAP) a pour mission de défendre, représenter et promouvoir les intérêts de ses membres, ainsi que de valoriser leur institution et leur formation dans une perspective professionnelle et universitaire. Notamment, elle veille à coordonner les actions et revendications de la population étudiante de l'ENAP, représenter ses membres auprès de l'administration de l'ENAP ou de tout autre interlocuteur, améliorer la condition de la population étudiante de l'ENAP, ainsi que sa qualité de vie, favoriser la participation de la population étudiante de l'ENAP à la vie de campus, encourager l'implication politique de ses membres, informer la population étudiante de l'ENAP et améliorer l'accessibilité aux études.



NOS ACTIVITÉS

Votre association étudiante organise plusieurs activités tout au long de l'année afin de permettre une meilleure cohésion entre les étudiant(e)s et ainsi faciliter la création d'amitiés et le partage de connaissances.

Restez à l'affût des prochaines activités en nous suivant sur tous nos réseaux sociaux et aussi dans vos courriels .

<http://aenap.org/activites/>



AEENAP – Association étudiante de l'ENAP



WWW.AEENAP.ORG



<https://www.linkedin.com/in/aenap/>



NOS PROGRAMMES DE BOURSES

Votre association propose également plusieurs bourses afin de vous soutenir durant votre parcours scolaire .

Vous trouverez les formulaires et les différentes politiques sur notre site internet :

<http://aenap.org/bourses/>

OBJETS PUBLICITAIRES

Avez-vous besoin d'objets publicitaires à l'effigie de l'ENAP ou de votre association ? suivez ce lien

<http://aenap.org/interact/>

Restez toujours à l'affût de tous nos courriels , nos communications des réseaux sociaux .

NOS LOCAUX

Nos locaux sont situés sur les 3 campus :

Montréal : 4750 Avenue Henry Julien ,Montréal, H2T3E5 4eme etage bureau 4037

Québec : 555 Boulevard Charest E , Québec , G1K9E5

Dans nos locaux , vous trouverez des tasses de café , des gourdes et des conseils .

NOS CONTACTS

Présidence : presidence@aenap.org

Secrétaire : secretariat@aenap.org

Trésorerie : tresorerie@aenap.org

Vice-présidence aux affaires académiques : acad@aenap.org

Vice-présidence aux affaires externes et internationales : externe@aenap.org

Vice-présidence à la recherche : recherche@aenap.org

Coordonnateur de campus de Montréal : mtl.coordo@aenap.org

Coordonnateur de campus de Québec : qc.coordo@aenap.org

Coordonnateur de campus de Gatineau : gatineau.coordo@aenap.org

Adjointe Administrative : aenap@aenap.org

BÉNÉVOLAT

Aimez- vous la vie étudiante ? vous voulez vous impliquez au sein de votre association ? N'hésitez pas de nous contacter à l'adresse aenap@aenap.org



LE GUIDE

Afin de mieux vous aider tout au long de votre parcours scolaire, nous avons tenté de créer un guide qui pourra vous être utile afin d'avoir accès aux informations qui vous seront nécessaires.

Ce document est donc divisé en trois sections distinctes :

Section 1 - Cette section vise majoritairement les nouveaux arrivants au Québec ;

Section 2 - Cette section concerne quant à elle les différents services disponibles à l'école ainsi que quelques renseignements utiles à votre parcours universitaire ;

Section 3 - Cette section constitue essentiellement un rappel du matériel pédagogique important ainsi que de vos droits en tant qu'étudiant(e)s ;



NOUVEAUX ET NOUVELLES ARRIVANTS

Dans cette section, nous vous proposons de faire un rapide tour d'horizon des services à votre disposition pour votre première année au Québec.

L'adaptation au Québec est une expérience qui peut s'avérer exigeante en termes de ressources, temps, argent ou connaissances.

Voici une série de ressources ainsi que d'informations pouvant vous aider durant cette période d'adaptation.

S'INSTALLER ET VIVRE AU QUÉBEC

Trouver un logement

Il peut s'avérer être difficile de trouver un logement proche de votre campus. Au Québec, une multitude de sites internet s'offrent à vous afin de vous aider dans vos recherches. En voici quelques-uns :

- www.kijiji.ca
- www.lespac.com
- www.kangalou.com
- www.trouverunappart.com

Faire votre épicerie

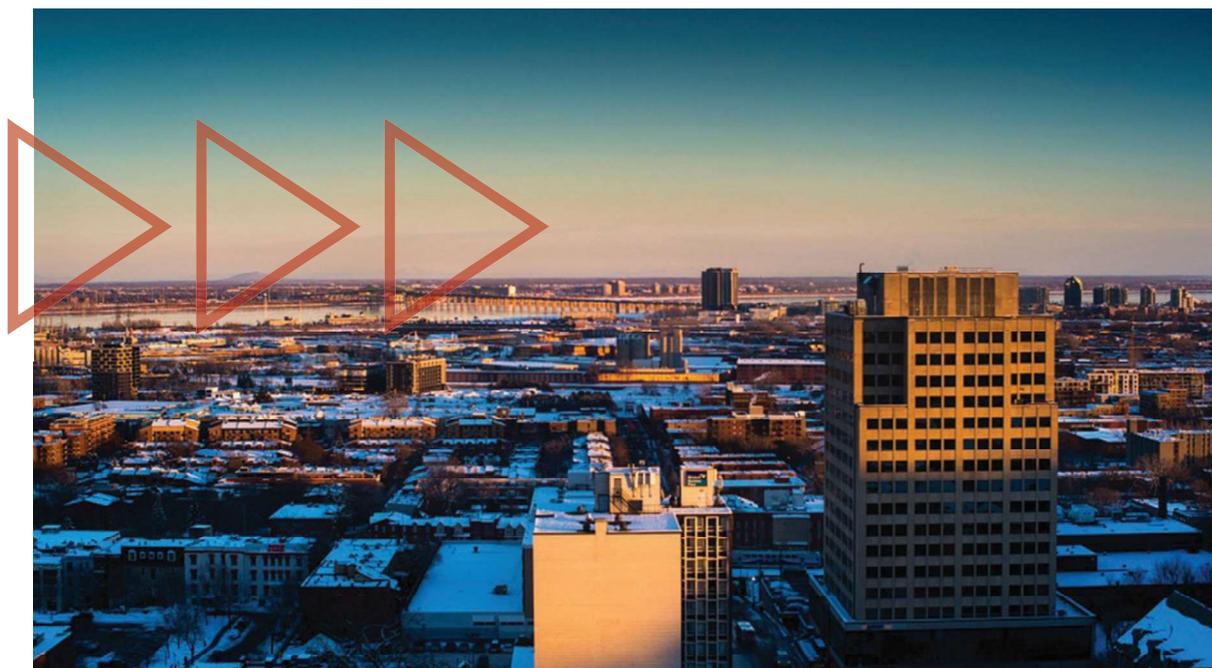
Plusieurs magasins d'alimentation (supermarchés) sont présents au Québec : IGA, MAXI, METRO, SUPER C, etc...

En cas de besoin, des services sont également offerts pour les petits budgets :

<http://www.banquesalimentaires.org/notre-reseau/membres-du-reseau/carte/>

Avoir une ligne téléphonique

Plusieurs compagnies téléphoniques existent au Québec : Bell, Telus, Virgin mobile, Koodo, Vidéotron et bien d'autres. Renseignez-vous auprès de ces opérateurs afin de définir le forfait qui pourrait vous convenir.



S'adapter au climat du Québec

La température moyenne en hiver au Québec est de -10° Celsius avec des creux allant jusqu'à -30° avec le facteur vent. Il est par conséquent important de se vêtir en conséquence avec des gants, un manteau et une cagoule ou bonnet adapté.

Assurances

Que tu sois du genre sportif-ve 🏃 ou plus sportif-ve de salon 🛋️, les Réseaux ASEQ t'offrent des économies d'un océan à l'autre 🇨🇦 🤑 parce que tout le monde aime les rabais.

👉 Explore les Réseaux ASEQ au www.aseq.ca pour trouver un ou une spécialiste près de chez toi.

Votre association vous offre une assurance automatique non obligatoire pour vos soins de santé complémentaire .

https://www.aseq.ca/rte/fr/wwwsanteetudiantecom_AEENAP_Home

Il est tout de même **IMPORTANT** de se désinscrire en session d'automne et en session d'hiver (pour les nouveaux inscrits).

- 👉 Pour les étudiants internationaux , Une assurance obligatoire vous est fournie par le registraire . Et vous êtes automatiquement inscrits à l'assurance dentaire non obligatoire . Par contre vous devez faire un choix de le garder ou non une fois que vous recevez les courriels en septembre pour votre désinscription .

- ✚ Pour les étudiants nationaux , vous avez droit à l'assurance complémentaire dans toute son entièreseté mais l'adhésion et la désinscription ont le même principe.



**Ton équipe
santé et
dentaire**

www.aseq.ca

**Pour donner
ton 100 %,
ta santé
aussi c'est
important.**

T'as ta propre
équipe pour
rester en santé
toute l'année
avec les Réseaux
ASEQ



Transport



Il existe une multitude de façons de vous déplacer au Québec. Une application comme *Transit*, utilisable avec votre téléphone intelligent, peut vous faciliter la tâche. En la téléchargeant, vous aurez accès aux horaires d'autobus disponibles dans votre secteur. **Pour obtenir un tarif préférentiel sur vos abonnements de bus , vous devez vous rendre au registraire qui vous donnera le formulaire nécessaire pour votre abonnement au transport en commun.**

Campus de Gatineau

Pour vous déplacer à Gatineau, il existe la société de transport de l'Outaouais. Les horaires ainsi que les trajets, rendez-vous au sto.ca
Vous pouvez également utiliser le service UBER à l'aide de votre téléphone mobile ou les services de taxis disponibles (Loyal Taxi, Bob Taxi, Aylmer Taxi, Crown Taxi, etc.)

Campus de Montréal

Pour vous déplacer sur l'Île de Montréal, un service de métro ainsi que d'autobus est mis à votre disposition. Pour connaître les horaires ainsi que les trajets d'autobus, rendez-vous au www.stm.info

Vous pouvez également utiliser le service UBER à l'aide de votre téléphone mobile ou les services de taxis disponibles (Taxi Co-op, Téo Taxi, Taxi Champlain, Taxi Diamond, etc.)

Campus de Québec

Pour vous déplacer à Québec, il existe le réseau de transport de la Capitale. Les horaires ainsi que les trajets, rendez-vous au www.rtcquebec.ca. Vous pouvez aussi télécharger l'application « nomade » créée par le RTC. Celle-ci vous permettra de suivre tous les autobus en temps réel sur votre cellulaire.

Vous pouvez également utiliser le service UBER à l'aide de votre téléphone mobile ou les services de taxis disponibles (utilisez l'application Taxi Coop afin de commander un taxi à la grandeur de la ville de Québec.)

Hôpitaux

En cas d'urgence médicale, vous devez composer le **911**.

Vous pouvez également appeler le **811** pour des cas non urgents, des références de clinique et de nombreux conseils sur votre santé.

Vous pouvez également utiliser Clic santé <https://portal3.clicsante.ca> afin de pouvoir prendre un rendez-vous avec un professionnel de la santé.

Vous pouvez également vous diriger vers des Centres locaux de services communautaires (CLSC) ou des hôpitaux afin d'être vu par un médecin ou un(e) infirmier(ère).

Campus de Gatineau

Pour toutes informations relatives aux CLSC ainsi qu'aux hôpitaux dans la grande région de l'Outaouais, veuillez visiter le [www. http://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/](http://www.cisss-outaouais.gouv.qc.ca/)

Campus de Montréal

Pour toutes informations relatives aux CLSC ainsi qu'aux hôpitaux dans la grande région de Montréal, veuillez visiter le www.sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/

Campus de Québec

Pour toutes informations relatives aux CLSC ainsi qu'aux hôpitaux de la région de Québec, veuillez visiter le www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca

ÉTUDIER À L'ENAP-INFORMATIONS SUR VOTRE UNIVERSITÉ



LA BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture des bibliothèques (mise à jour sur le site internet)

	Lundi	Mardi et mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi et Dimanche
Québec	9 à 18 h	9 à 20 h	9 à 18 h	9 à 17 h	Fermé
Montréal	9 à 18 h	9 à 20 h	9 à 18 h	9 à 17 h	Fermé

L'équipe de la Bibliothèque vous soutient tout au long de vos études, sur nos campus et à distance (courriel, téléphone et clavardage).

Consultez [le site de la bibliothèque](#) ou communiquez avec l'équipe [par courriel](#)

LE REGISTRAIRE

Qu'est-ce que le registraire ?

- Le registraire est le bureau chargé de l'administration de vos dossiers étudiants. C'est l'endroit où vous allez pouvoir payer vos frais de scolarité (possible également en ligne), apporter vos documents d'inscription et faire votre carte étudiante.
- par téléphone au 1-800 808-3627, poste 6114.

Où est le registraire ?

Gatineau	Pavillon Alexandre-Taché, aile D 283, boulevard Alexandre-Taché, porte 13 C.P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7
Montréal	4750, avenue Henri-Julien Montréal (Québec) H2T 3E5
Québec	555, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 9E5

Heures du registraire

Vous pouvez trouver l'horaire du registraire sur le site de l'ENAP au :

<https://enap.ca/mon-enap/acceder-personnes-ressources/bureau-registraire>



QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES RELIÉS À VOTRE PARCOURS SCOLAIRE

Étudiantes et étudiants pivot

Vous souhaitez discuter avec une personne de référence ou élargir votre réseau? Faites appel aux étudiantes et aux étudiants de Pivot Réseau! Ces étudiantes et ces étudiants de l'ENAP partageront avec vous leur expérience universitaire .

<https://enap.ca/mon-enap/reussir-mon-parcours-etudiant/etudiantes-etudiants-pivot>

Personnes en situation handicap

La personne-ressource responsable des étudiantes et des étudiants vivant avec une situation de handicap peut vous aider.

Pour plus d'informations :

<https://enap.ca/mon-enap/reussir-mon-parcours-etudiant/personnes-situation-handicap>

Ateliers et formations

Des ateliers vous sont offerts pour vous aider à acquérir les bases nécessaires à la réussite de vos études .

Plus de détails

<https://enap.ca/mon-enap/reussir-mon-parcours-etudiant/ateliers-formations>

Ressources pour rédaction

De nombreux outils, services et ressources sont à votre disposition pour vous aider tout au long de votre parcours

<https://enap.ca/mon-enap/reussir-mon-parcours-etudiant/ressources-redaction>

Ressources et outils pour les étudiantes et étudiants avec recherche

Consultez ce lien

<https://enap.ca/mon-enap/reussir-mon-parcours-etudiant/ressources-outils-etudiantes-etudiants-avec-recherche>

étudiante afin d'avoir accès à des ressources pour vous soutenir.

Horaire d'une session de cours

L'année comporte 2 sessions régulières (automne : de septembre à décembre ; et hiver : de janvier à avril) ainsi qu'une 3^{ème} session de cours d'été.

Chaque session régulière est composée de 15 semaines de cours entrecoupées d'une semaine de lecture suite à la mi-session.

École et cheminement scolaire :

Pour être considéré comme étudiant à temps complet lors d'une session, il est important d'être inscrit à 3 ou 4 cours durant cette session.

Un comportement académique est attendu d'étudiants au cycle supérieur. Par conséquent des règles de respect mutuel simples sont de mise tout au long de la session.

- ➔ Mettez votre téléphone en sourdine ou éteignez-le durant le cours.
- ➔ Évitez de quitter le cours durant celui-ci.
- ➔ Des pauses rafraîchissement sont prévues durant lesquelles vous pourrez vous absenter temporairement.
- ➔ Finalement, le milieu académique est marqué par de nombreuses publications en anglais. Si vous avez des difficultés avec cette langue n'hésitez pas à venir chercher de l'aide auprès de l'ENAP ou de votre association

Abréviation ministères et organismes

Afin d'alléger le contenu des cours, il se peut que des abréviations de noms de ministères soient présentes dans vos lectures ou en classe. Il peut vous être pertinent de connaître succinctement quelques abréviations des différents ministères et organismes provinciaux et fédéraux :

Québec :

<http://www.gouv.qc.ca/FR/VotreGouvernement/Pages/MinisteresOrganismes.aspx>

Canada:

<https://www.canada.ca/fr/gouvernement/min.html>



Avoir accès à des prêts et bourses

Il se peut que vous soyez admissible à des prêts et bourses. Pour définir votre admissibilité rendez-vous sur le site du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur :

<http://www.afe.gouv.qc.ca/>

L'ENAP ainsi que l'AEENAP vous offrent également des bourses. Pour plus amples de renseignements, veuillez consulter les répertoires sur les sites suivants :

- ➔ <http://www.enap.ca/enap/440/Bourses-de-2e-cycle.enap>
- ➔ <http://aeenap.org/bourses/>

Placement étudiant

Les formations dispensées à l'ENAP sont des formations professionnelles, de ce fait l'ENAP affiche régulièrement des offres d'emploi pour les néo-diplômés de l'institution.

Stages de fin de parcours

Afin d'accéder aux nombreux stages inclus au sein du répertoire de l'ENAP, visitez le www.enap.ca dans l'onglet <https://enap.ca/mon-enap/anticiper-ma-carriere-mon-stage>

Pour y avoir accès, communiquez avec le bureau des stages à l'adresse courriel suivante : stage@enap.ca

Services aux nouveaux arrivants

L'ENAP et l'AEENAP vous offrent un **programme de jumelage** entre les nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes avec les étudiant(e)s déjà en cours de cursus. Que vous soyez en recherche d'un parrain ou désireux de rencontrer des étudiant(e)s fréquentant déjà l'ENAP, ce service est idéal pour vous !

Pour plus d'informations, ou faire une demande :

<https://enap.ca/mon-enap/reussir-mon-parcours-etudiant/programme-mentorat>

Également, n'hésitez pas à contacter l'association étudiante pour une aide immédiate :

aeenap@aeenap.org

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET DROITS ÉTUDIANTS

Aide à la techno pédagogie

L'ENAP, participant au progrès technologique, possède une offre importante de cours en ligne ainsi que du matériel pédagogique virtuel. Afin de permettre à tous un accès égal à ces ressources l'ENAP propose aussi un soutien à la techno pédagogie disponible grâce à ce lien :

<https://athenap.enap.ca/moodle/course/view.php?id=229&lang=en>

Imprimer à l'ENAP

Pour imprimer à l'ENAP, vous pouvez vous rendre à la bibliothèque de votre campus et il vous aideront.

Droits étudiants :

En tant qu'étudiants vous avez des droits relatifs à l'égalité de traitement. Ainsi, parmi les consignes professorales sachez qu'un enseignant a l'obligation de remettre les résultats du cours dix (10) jours ouvrables après la fin du trimestre.ⁱ

Par ailleurs : L'étudiant peut demander que soit modifié tout résultat d'évaluation qui lui a été attribué à l'exception de celui attribué par un jury selon les modalités suivantes :

- a) La demande de révision doit être déposée au Bureau du registraire au plus tard dix (10) jours ouvrables après la date limite de disponibilité des résultats fixée au calendrier universitaire, en remplissant le formulaire de demande de révision de note finale ;
- b) Le Bureau du registraire communiquera une copie à l'enseignant concerné ;
- c) Sur le formulaire qu'il a reçu, et dans un délai de dix (10) jours ouvrables, l'enseignant confirme la note attribuée à l'étudiant ou lui attribue une autre note, à la hausse ou à la baisse, et la transmet au registraire qui la communique à l'étudiant ;
- d) L'étudiant, s'il n'est pas satisfait de la réponse de l'enseignant, peut, dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la date de sa réception, faire appel de cette réponse par courrier recommandé au directeur de l'enseignement et de la recherche, en lui expliquant les motifs de sa requête et en y joignant le paiement des frais de traitement ;
- e) Le directeur de l'enseignement et de la recherche, s'il juge la demande recevable, constitue un « comité d'appel », dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de la demande de l'étudiant ;
- f) Le comité est composé : du directeur de l'enseignement et de la recherche ou de son représentant ; de deux (2) professeurs nommés par le directeur de l'enseignement et de la recherche ;

- g) Le comité d'appel étudie la demande à la lumière des pièces soumises à sa requête, tant par l'étudiant que par l'enseignant concerné, et décide du maintien ou du changement, à la hausse ou à la baisse, du résultat contesté ;
- h) S'il le juge à propos, le comité d'appel peut entendre les deux parties ;
 - i. Le comité d'appel rend et fait parvenir sa décision au registraire au plus tard dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la date où la demande lui a été transmise ;
 - i) Le registraire fait connaître par écrit la décision du comité d'appel à l'étudiant dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de la décision du comité d'appel. Les « frais de révision » sont remboursés à l'étudiant lorsque le résultat contesté est majoré par le comité. Cette décision est finale et sans appel. Chaque année, les délais mentionnés ci-dessus sont suspendus pendant tout le mois de juillet et lors des congés de Noël.

Vous devez vous faire présenter, par votre professeur, un plan d'activités détaillant l'enseignement à recevoir tout au long de la session, les différents modes d'évaluation ainsi que les échéances du cours lors de votre premier cours. ⁱⁱ

La présence aux examens est obligatoire, Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen durant les trente (30) premières minutes. L'accès à une salle d'examen est interdit à tout étudiant qui s'y présente avec un retard de plus de trente (30) minutes.

L'étudiant doit informer dans les meilleurs délais l'enseignant ou, le cas échéant, les services aux étudiants de toute contrainte particulière relative à la passation d'un examen. Des mesures d'accommodement pourront être mises en place. L'étudiant peut être appelé à fournir une preuve de la contrainte particulière invoquée, ou pour justifier une absence ou un défaut.

Finalement, en cas d'exclusion de votre programme d'étude sachez que vous avez le droit de faire appel à l'exclusion dans les quinze (15) jours ouvrables suite à l'envoi de votre avis d'exclusion par le registraire. Pour cela demandez une révision de cette décision par écrit en faisant valoir vos raisons de faire appel au registraire.

Relation au corps professoral

Au Québec, le corps professoral est accessible, que vous souhaitiez approfondir vos connaissances relatives à la matière enseignée, vous faire conseiller des lectures complémentaires ou saisir mieux certaine composante du cours n'hésitez pas à communiquer avec votre professeur.

Plagiat



La propriété intellectuelle est un des fondements du travail académique, par conséquent il est important de citer ces sources dans vos travaux universitaires. Il existe plusieurs méthodes de citations permettant d'étoffer sa réflexion tout en respectant le travail intellectuel d'autres chercheurs.

L'absence de citation relatives à la pensée ou au travail d'autrui est considérée comme du plagiat. Les conséquences du plagiat sont sérieuses et incluent :

- L'annulation d'un examen ou d'un travail en cause avec possibilité de reprise;
- L'attribution d'un échec (la note E) pour le cours, ou encore pour l'examen ou le travail sans possibilité de reprise;
- La suspension de l'étudiant pour un ou plusieurs trimestres, sans toutefois excéder une période de 12 mois consécutifs;
- L'exclusion de l'étudiant de l'École pour un ou plusieurs trimestres sans excéder 5 ans;
- L'exclusion de l'étudiant de l'École pour une période égale ou supérieure à 5 ans.

Votre association a travaillé en étroite collaboration avec l'ENAP afin de mettre sur pied une certification en matière de citation des sources en début de leur cheminement. Cette certification s'appelle le Badge réflexe .

Plus de détails :

<https://enap.ca/mon-enap/reussir-mon-parcours-etudiant/prevention-plagiat>

Si vous pensez avoir été accusé de plagiat sans fondement n'hésitez pas à entrer en contact avec votre association étudiante le plus rapidement possible :

acad@aeenap.org Ou aeenap@aeenap.org

ⁱhttps://enap.ca/ENAP/docs/Politiques-Reglements/432_Reglement_etudes.pdf

ⁱⁱ <https://enap.ca/a-propos/enap/documents-officiels/politiques-reglements>

Programme d'aide aux employés et aux étudiantes de l'ENAP (PAEE)

Le Programme d'aide aux employés et aux étudiantes de l'ENAP (PAEE) est un service qui vous offre un accès rapide et gratuit à une consultation confidentielle avec une

ressource professionnelle externe pour discuter de vos problèmes ou de vos préoccupations.

- ✓ **Combien coutent ces services**
Les rencontres avec les professionnels du PAEE sont gratuites pour les personnes admissibles à ce service .
- ✓ **Comment joindre le PAEE**
En composant le : **1 800 361 -1707**

Rendez-vous à ce lien pour plus de détails :

http://aenap.org/wp-content/uploads/2018/08/progr_aide_employes.pdf

Violences à caractère sexuel

Pour un milieu d'études et de travail respectueux et exempt de harcèlement et de violence à caractère sexuel : une personne-ressource de l'ENAP est là pour vous. Pour obtenir de l'aide, effectuer un signalement ou déposer une plainte, communiquez avec elle :

- téléphone au 1-866-220-7114;
- aide.violencessexuelles@enap.ca

Un service d'écoute, d'aide et d'orientation

Ce service est accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, partout au Québec. Confidentiel, gratuit et bilingue.

Composez le :

- 514-933-9007 (Montréal)
- 1-888-933-9007 (Ailleurs au Québec)

En cas d'urgence

Composez le 911 ou contactez le service de sécurité :

- Campus de Québec : 418-641-3000, poste 6160 ou ligne directe par téléphone dans les corridors
- Campus de Montréal : 514-849-3989, poste 3195
- Campus de Gatineau : 819-595-2203 ou ligne directe par téléphone dans les corridors
- Lieu d'études à Saguenay : 418-545-5015 ou ligne directe par téléphone rouge à l'entrée.